



Numéro comptabilité - virement cachet d'un intermittent

Par josephine

Bonjour,

Nous sommes une association qui embauche régulièrement des intermittents du spectacle pour des évènements divers. Nous nous demandions à quel numéro on doit faire figurer les virements des cachets sur notre comptabilité. Nous envisagions d'utiliser "610000 - Services extérieurs". Est-ce correct où existe t il un numéro plus précis ?

Merci par avance de votre réponse

Par AGeorges

Bonsoir Mlle de Beauharnais,

Compte 604, achat de prestations de service.

On ne parle pas de numéro, on parle de comptes et de sous-comptes.

Si vous faites divers achats de ce type, vous pouvez les différencier en créant des sous-comptes : 604010 604020 ... avec un libellé distinctif.

Les associations disposent de quelques comptes spécifiques, mais pour le reste, c'est le PCG qui s'applique.

Toute la nomenclature comptable est accessible sur le net, le plus souvent, vous pouvez récupérer un PDF et le garder comme livre de chevet. Mais ce n'est pas obligatoire, vous pouvez préférer une bonne BD sur Napoléon.

Par josephine

Merci beaucoup pour votre réponse rapide !

Mon conjoint qui est architecte digital m'a parlé de l'intérêt des forum. En effet cela est très efficace je dois reconnaître. Je n'hésiterai pas à reposer si j'ai d'autres questions !